

2011 : Année internationale de la forêt - La situation en Alsace

CATHY ZELL

L'Organisation des Nations Unies a désigné 2011 comme l'Année internationale des forêts, dans le but de promouvoir leur gestion durable, leur préservation et leur développement sur le plan mondial.

Paradoxalement, la pression sur la forêt n'a jamais été aussi importante en France, avec de nouvelles orientations visant à produire davantage de bois, dont du bois énergie.

Ce programme concerne aussi l'Alsace. La forêt, qui y représente un des derniers milieux naturels encore quelque peu préservés (absence d'usage de produits phytosanitaires et de mécanisation intensive), avec en plus une relative inaccessibilité dans certains secteurs, notamment vosgiens, est donc au cœur des débats entre les associations de protection de la nature et les pouvoirs publics.

A cette occasion, la LPO Alsace a souhaité faire un point, à partir des documents de référence, sur l'état de la forêt en France et à l'échelle régionale, et présenter la situation de la biodiversité dans les forêts alsaciennes. Sont aussi exposés quelques uns des projets d'exploitation forestière envisagés dans la région, ainsi que les motions déposées par Alsace Nature, la fédération des associations de protection de la Nature, que la LPO soutient évidemment.

Pourquoi l'ONU a-t-elle déclaré 2011 l'Année internationale de la forêt ?

« L'Année internationale sera une célébration des forêts et de leur importance dans notre vie quotidienne », a déclaré en 2007 Pekka Patosaari, directeur du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Une importance d'autant plus grande que les forêts couvrent 31 % des terres de la planète, rassemblent 80 % de la diversité des espèces animales et végétales terrestre recensées et contribuent directement à la vie de 1,6 milliards de personnes dans le monde au travers des nombreuses activités économiques qui en dépendent. Ces milieux naturels ou cultivés qui nous semblent familiers sont relativement méconnus du public alors même qu'ils remplissent de multiples fonctions (environnementales, économiques, culturelles, récréatives...).

La forêt française (résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009)

Avec 16,1 millions d'hectares, la forêt en France métropolitaine couvre 29,2 % du territoire. Cinq régions concentrent le plus fort pourcentage de forêts, avec plus de 43% de couverture (la Corse,

55 % de forêt), PACA, la Franche-Comté, le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine). À l'opposé, dans un grand quart nord-ouest du territoire, la part de la forêt couvre moins d'un quart des surfaces régionales, voire moins de 15 % de celles-ci dans le Nord-Pas-de-Calais, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire et la Bretagne.

Ces 16 millions d'hectares sont appelés « Toute la forêt ». La surface de forêt qui est utilisée pour la production de bois, appelée « Forêt de production », s'élève à 15 295 000 ha, soit 95 % de l'ensemble de la forêt. Elle comprend 193 000 ha de peupleraie. 4,57 millions d'hectares de forêts sont publiques, ce qui représente environ 26 % de la forêt française. A l'opposé, les 3/4 des forêts françaises sont privées, appartenant à 3,6 millions de propriétaires, faisant de la France parmi les pays au plus fort taux de propriétés forestières privées, derrière le Portugal et la Finlande.

Seules trois régions du Nord-Est ont plus de forêts publiques que de forêts privées : l'Alsace (76,8 %), la Lorraine (69,4 %), et la Franche-Comté (57,6 %). La forêt privée représente plus de 80 % de la superficie forestière dans le Sud et l'Ouest de la France.

La part des forêts publiques a légèrement diminué depuis le siècle dernier, car l'extension de la surface forestière est plus importante en terrain privé.

La forêt en Alsace

La forêt est omniprésente en Alsace, que ce soit dans les zones de piémont ou de montagne, mais aussi en plaine où elle jouxte les abords des grandes villes. Au total elle couvre 38% du territoire alsacien (316 000 ha, dont 247 899 ha sont soumis au régime forestier). Près de 80% de ses forêts sont publiques (26 % de forêts domaniales et 54 % de forêts communales), gérées par l'ONF (établissement public à caractère industriel et commercial).

Elle est largement exploitée pour son bois, avec près de 255 m³ à l'hectare, ce qui en fait la première région productrice de France.



Forêt de montagne non exploitée, au potentiel écologique fort (photo Yves Muller)

Une biodiversité importante, mais menacée

En raison de sa topographie, ses influences climatiques et sa géologie, très variées, l'Alsace comprend des milieux très divers. La forêt qui y est présente suit cette diversité, avec de fortes différences selon sa localisation (différence entre les Hautes-Vosges, les plaines humides, les collines gréseuses, etc), et donc une importante richesse.

Cette biodiversité, estimée en fonction du nombre d'espèces présentes, est inhérente au milieu : oiseaux, mammifères, micro-faune, plantes, champignons... y prospèrent.

Les études effectuées par les différentes associations de protection de la nature* et les institutions scientifiques au cours des dernières décennies et exposées à l'occasion du colloque régional sur la biodiversité en 2010 (voir LPO Info N° 44) mettent toutefois en exergue que, à part les oiseaux, tous les groupes étudiés subissent une perte sensible de biodiversité. Mammifères, amphibiens, reptiles, papillons, plantes sont en effet touchés par davantage

d'espèces en régression que d'espèces en augmentation. Certains, comme les insectes saproxyliques, ne comptent que des espèces en régression.

* BUFO, GEPMA, LPO, IMAGO, SBA

Quelles sont les menaces ?

3 facteurs principaux pèsent sur les forêts :

- le morcellement et la disparition des forêts par les nombreuses infrastructures (urbanisation, zones industrielles, routes, etc.)
- l'artificialisation et la banalisation des forêts par la sylviculture,
- la surexploitation pour le bois-énergie.

Ainsi, entre 1990 et 1999 ce ne sont pas moins de 60 ha de forêts qui ont disparu chaque année en plaine et sur le piémont alsacien. Pire, entre 2002 et 2007, ce chiffre est passé à 87 ha par an, soit l'équivalent de 12 terrains de football.

Rappelons aussi que le développement du bois-énergie repose sur l'utilisation de tous les rémanents et autres bois morts.



Peupleraie industrielle (photo Eric Brunissen)



Exploitation massive des forêts (photo Cathy Zell)

La biodiversité des forêts alsaciennes en quelques chiffres

(Données extraites du colloque «Biodiversité passé, présent et avenir», 1^{er} octobre 2010, Colmar)

La biodiversité des forêts est calculée selon des critères précis, qui prennent en compte l'évolution des populations d'espèces, faune et flore confondues. Ces critères mesurent les :

- espèces en régression (espèces disparues et en régression)
- espèces stables (espèces en fluctuation de moins de 20 %)
- espèces en progression (espèces en progression et apparues)

Oiseaux (61 espèces) :

- 7 espèces en régression (le grand tétras, la gélinotte des bois, le venturon montagnard, le pic cendré...)



Exemple de 2 espèces en régression : le grand murin (photo Eric Buchel) et le pic cendré (photo Yves Muller)

- 7 espèces en progression (le faucon pèlerin, la chevêchette d'Europe, le grand corbeau, le grand-duc d'Europe, le pic mar...)
- 47 espèces stables

Mammifères forestiers (28 espèces)

- **10 espèces en régression** (le grand murin, la barbastelle, la musaraigne d'Europe, le loir...)
- 3 espèces en progression (le chamois, le cerf élaphe, le sanglier)
- 15 espèces stables

Amphibiens-reptiles (13 espèces)

- 8 espèces en régression (la grenouille rousse, le crapaud commun, la rainette verte, le triton crêté...)
- 5 espèces stables
- **aucune espèce en progression !**

Lépidoptères (22 espèces) (papillons) : 7 des espèces sont en régression, **aucune n'est en progression.**

Insectes saproxyliques (inféodés au bois mort) : **toutes les espèces sont en régression.**

Flore : sur les plus de 2500 espèces de plantes recensées à ce jour en Alsace (fougères, conifères et plantes à fleurs), **615 d'entre elles figurent sur la liste rouge**, qui concerne les plantes disparues, menacées de disparition (en danger, en déclin ou vulnérables) ou rares et très localisées. **Environ 150 de ces plantes sont dans les milieux forestiers.**

2012 : construction de 75 km de nouvelles routes forestières en Alsace !

« 36 massifs représentant 10 000 ha de forêt productive ont été identifiés fin 2010 par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et les chambres d'agriculture comme étant insuffisamment desservis ». Insuffisant pour quoi ?

Exploiter davantage de bois énergie, pour atteindre des objectifs précis de récoltes commercialisables : 12 millions de m³ de bois en 2012 et 21 millions en 2020, destiné principalement aux grosses chaudières collectives et aux artisans travaillant le bois d'œuvre. Les travaux seront largement financés par la Région, l'Etat et par l'Europe et concerneront plus de 1400 propriétaires et communes.

On ne peut que s'inquiéter de la place de la faune et la flore dans ce programme, de l'appauvrissement et du tassement du sol lié à la surexploitation, et des destructions irréversibles occasionnées dans des parcelles jusque-là préservées.



Création de routes forestières supplémentaires en 2012 (photo Mathieu Nivesse)

Ceux-ci, au lieu de se décomposer naturellement au sol et de permettre un retour des minéraux et donc un enrichissement du substrat, sont prélevés pour être transformés en plaquettes ou en granulés. Il en résulte de fait à la fois une perte de biodiversité des espèces saproxyliques (inféodés au bois mort) et un appauvrissement du sol, mettant en danger l'avenir du peuplement forestier.

Parallèlement, le message polémique issu du Grenelle et prôné par le gouvernement et l'Office National des Forêts (ONF) : « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts », ne peut que soulever des inquiétudes.

Ces inquiétudes voient toute leur raison d'être à la lecture des nouvelles mesures ou des projets d'exploitation forestière et du nouveau contrat de plan entre l'Etat et l'ONF. Parmi eux, citons, en Alsace, la construction de pistes forestières supplémentaires (voir encadré), la remise en production de massifs entiers peu exploités, notamment des forêts de montagne, le rajeunissement des vieilles forêts considérées comme vulnérables et peu rentables, la mise en place d'une sylviculture plus dynamique avec des cycles de rotation plus courts, la création d'infrastructures supplémentaires, pour ne citer que ceux-ci.

Autant l'enjeu économique apparaît clairement dans chacune des propositions de l'ONF, autant la préservation de la biodiversité en est presque entièrement absente.

Un cas d'école

La LPO a de très fortes inquiétudes quant au renouvellement des plans de gestion des Réserves Biologiques Domaniales (RBD) instaurés par l'ONF.

Dernier exemple en date : la RBD du Schneeberg, créée en 1988 sur une surface de 280 ha, comprend à ce jour 90 ha de « parquet d'attente » (îlot de non-intervention pendant une durée d'aménagement permettant aux arbres de vieillir et d'instaurer des zones de quiétude sur ces espaces).

Le nouveau plan de gestion actuellement en cours d'élaboration ne prévoit plus de parquets d'attente, mais propose des îlots de vieillissement et de sénescence sur à peine une quarantaine d'hectares, alors même que le site est en RBD, en zone NATURA 2000 et en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). La LPO Alsace, le Groupe Tétràs Vosges et d'autres associations comptent réagir par rapport à une telle régression si les objectifs premiers de création de cette RBD ne sont pas respectés, notamment auprès du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) qui doit valider le plan de gestion.

Un tel cas n'est hélas pas isolé et illustre bien les nouvelles directives imposées aux forestiers par leur direction.

Les motions forêts

Au travers de 10 constats, Alsace Nature dresse un état des lieux de la filière bois en Alsace. Ces constats sont autant de propositions qu'elle souhaite faire valoir auprès des pouvoirs publics. La LPO s'associe pleinement à sa fédération régionale.

Celle-ci constate que :

1 - la dynamisation de la sylviculture en cours a pour corollaire un raccourcissement du cycle forestier (les arbres sont récoltés plus jeunes) ; or la biodiversité spécifique à la forêt et sa résilience face aux changements climatiques sont liées à la présence de bois mort ou de bois âgé.

Il est demandé plus que jamais qu'une superficie de 10% des forêts publiques ne soit pas exploitée, y compris dans les forêts productives et que, sur un maillage de 500 ha, 5% minimum d'îlots de sénescence soient mis en place. C'est un élément clef de la biodiversité de nos forêts.

2 - les diamètres de récolte retenus en matière de gestion forestière visent à satisfaire les besoins des grandes unités de sciage, au détriment des autres fonctions de la forêt, écologiques, d'accueil ou d'aménagement du territoire (tissu de scieries de plus petite taille associées à une deuxième transformation).

Il est demandé que soit généralisée une sylviculture orientée vers la production de très gros bois, et que les diamètres de récolte soient revus à la hausse. Concomitamment, la filière de transformation doit être organisée pour ce type de produit.

3 - la part de forêt traitée en futaie irrégulière en Alsace reste très minoritaire, alors que c'est ce traitement qui permet de prendre en compte les enjeux de société et de biodiversité.

Il est demandé que le traitement en futaie irrégulière soit retenu prioritairement lors de l'élaboration des documents de planification de la gestion forestière.

4 - dans le contexte de réchauffement climatique global, il demeure de grandes incertitudes sur les variations locales du climat, et que les forêts peuvent se targuer d'être des écosystèmes à large assise spécifique et intraspécifique, source d'adaptabilité.

Il est demandé que dans cette période de changement climatique et d'incertitude sur les évolutions climatiques locales, il soit fait appel à la diversité génétique existante via la régénération naturelle, et non à des introductions d'essences ou d'écotypes ne faisant pas partie de la flore locale.

5 - constate un retour vers des interventions brutales et traumatisantes pour la forêt, qui remettent en cause les évolutions positives mises en oeuvre depuis le début des années 1990, tant au niveau des prélèvements qu'au niveau de l'exploitation proprement dite. Alsace Nature rappelle que la dynamisation de la sylviculture ne change en rien la production biologique primaire, mais peut conduire à une augmentation des dépenses en énergie grise et donc être contre productive en terme de bilan carbone.

Il est demandé :

- que les prélèvements soient en rapport avec l'obtention de structures irrégulières à long terme, mais en l'absence de toute notion de dynamisation de la sylviculture ;
- que le bûcheronnage manuel, qui présente des avantages écologiques et vis à vis de l'emploi local, soit soutenu ;
- que soient promus les modes de débardages alternatifs (câble, cheval et petite mécanisation (cheval de fer), ...), et que dans tous les cas le tonnage des engins soit limité.

6 - la présence de petits propriétaires forestiers contribue positivement à diversifier le paysage forestier et qu'à ce titre, elle constitue un atout en termes de biodiversité, de culture, mais aussi d'économie. Ces petites propriétés participent fortement à la mise en place de filière courte via l'autoconsommation pour le bois de chauffage, mais aussi pour le bois d'œuvre.

Il est demandé une réorientation des subventions de la Région, qui favorisent actuellement le regroupement de parcelles, vers un soutien de scieries mobiles et une filière de bois bûche locale de qualité. De même, les propriétaires qui souhaitent rester dans le cycle de production sans entrer dans un système de foresterie de type industriel doivent être aidés. Un fonds d'investissement dans la forêt écologique productive équivalent à « Terre de lien » devra être créé et encouragé.

7 - la concentration des capacités de sciage sur de grandes unités de production est à l'origine de déplacements importants, avec son corollaire de gaspillage, et détruit les liens entre producteur, transformateur et utilisateur du bois. Or ces liens constituent le point de départ d'une filière bois efficace.

Il est demandé que soit favorisée la mise en place d'un maillage de scieries modernes, mais de petites dimensions, proches de la ressource, limitant les déplacements de matière et de personnes (filière courte et emploi local).



Importance des arbres morts pour la faune (photo Yves Muller)

8 - les grands projets de bois énergie fleurissent en Alsace et dans les régions voisines. Or l'existant dépasse déjà les capacités de production en bois énergie de la région. Tout nouveau projet implique une surexploitation de la ressource, du transport, et une mise en concurrence avec des usages plus nobles et bien plus efficaces pour la société. Les grands projets mettent à mal l'économie locale et sont sources d'importantes dépenses d'énergie grise.

Il est demandé une gestion plus que parcimonieuse et prudente de cette ressource, en même temps que la création d'un système de certification et de vérification du bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie, afin d'évaluer l'impact des solutions proposées sur l'environnement.

9 - certaines forêts de particuliers ont un rôle important vis à vis de la biodiversité, soit en raison de leurs caractéristiques intrinsèques, soit du fait de leur localisation essentielle à la mise en place d'une trame verte.

Il est demandé aux Conseils Généraux de mettre en oeuvre avec les communes, une stratégie de création d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur les parcelles de forêt riches en biodiversité.



Richesse en espèces locales (photo Cathy Zell)

10 - lors de l'élaboration des documents de planification de la gestion forestière et ce, même pour les forêts publiques, le citoyen n'est pas ou peu associé, alors même que la forêt est reconnue d'intérêt général.

Il est demandé que chaque nouveau document d'aménagement forestier en forêt publique soit placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage, regroupant les usagers de la forêt aménagée ou leur représentant, ainsi que les associations de protection de la nature et tout autre acteur selon le contexte de la forêt considérée.

Différentes manifestations sur le thème de la forêt sont prévues en octobre : voir page 28